

PROJET DE RÉSOLUTIONS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Beaconsfield, tenue à l'Hôtel de Ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, le jeudi 16 juillet 2026 à 8 h 15

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur le Maire Martin St-Jean et les conseillers Dominique Godin, Marie Léveillé, Robert Mercuri, David Newell, Jason Rossie, Tim Quinn

ABSENT :

AUSSI PRÉSENTS :

Patrice Boileau, directeur général, Nathalie Libersan-Laniel, greffière et directrice du greffe et affaires publiques, Dominique Quirk, greffière adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 16 juillet 2026

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 16 juillet 2026, tel que soumis.

40. RÈGLEMENTATION

40.1 Adoption du Règlement BEAC-188 intitulé « Règlement à caractère provisoire interdisant l'exécution de certains travaux et l'utilisation de certains immeubles »

La conseillère Leveillé mentionne l'objet du règlement.

L'objet de ce règlement est d'interdire, pour une période n'excédant pas deux ans, toute intervention consistant à exécuter des travaux ou à utiliser un immeuble lorsque celle-ci serait susceptible:

- 1° de créer des besoins excédant la capacité d'un système d'alimentation en eau, d'égout ou d'assainissement des eaux;
- 2° d'entraîner une insuffisance des ressources en eau ou d'en détériorer la qualité.

Ce règlement vise tout immeuble situé dans un secteur particulier qui a été identifié par une carte dans un avis public et qui est situé dans le secteur nord-est et sud-est de la Ville (borné par les limites de Kirkland au nord, de Pointe-claire à l'est, du Lac St-Louis au sud, et à l'ouest par une ligne qui suit les rues Kenwoord, Raspberry, Park, Woodside et Forest).;

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et _____ d'adopter le Règlement BEAC-188 intitulé « Règlement à caractère provisoire interdisant l'exécution de certains travaux et l'utilisation de certains immeubles ».

PROJET DE RÉSOLUTIONS

95. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et
_____ de lever la séance extraordinaire à _____.

MAIRE

GREFFIÈRE

PROJET